

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

### à l'interpellation Jérôme Christen et consorts "Que fait l'Etat de Vaud pour lutter contre la paperasserie qui pénalise les PME ?"

#### **Rappel**

*Lors de sa séance du 11 septembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat l'interpellation Jérôme Christen et consorts "Que fait l'Etat de Vaud pour lutter contre la paperasserie qui pénalise les PME ?", dont le contenu est le suivant :*

*Les PME sont toujours autant dévorées par la paperasserie. C'est ce que révèle une étude publiée le mardi 21 août par l'Université de Saint-Gall sur demande de la fiduciaire BDO Visura. L'an dernier, le professeur Fueglistaller de l'institut PME soulignait à titre d'exemple que l'engagement d'un collaborateur nécessitait en Suisse 2 ou 3 jours de formalités contre une demi-journée en Nouvelle-Zélande. Aujourd'hui au terme de l'étude précitée, cette situation défavorable est confirmée. D'ailleurs, selon le Conseil fédéral, le temps passé à remplir des formulaires et à exécuter des tâches administratives exigées par l'Etat coûte en Suisse 7 milliards de francs par année, soit 2% du PIB national. Le rapport sur la politique de la Confédération en faveur des PME, publié le 8 juin dernier, souligne que "les PME ne nécessitent pas une politique conjoncturelle particulière, mais qu'il est très important de développer des conditions-cadres harmonieuses dans le long terme." Parmi ces dernières, la réduction des charges administratives est considérée comme essentielle.*

*La Confédération souhaite poursuivre les efforts déjà entrepris en la matière, notamment par la révision de la Taxe sur la valeur ajoutée qui devrait amener des allègements substantiels. Mais elle souhaite également viser une collaboration avec les cantons.*

*Or, selon l'étude comparative de BDO Visura, les cantons lémaniques sont ceux qui ont accompli le moins de progrès en matière d'allègement des démarches administratives. Dans la Tribune de Genève et 24 Heures du 21 août 2007, le professeur Fueglistaller fait une déclaration pour le moins préoccupante : "Vaud n'a pour l'heure initié aucune démarche dans le domaine."*

*Même si des contraintes administratives sont indispensables, notamment en matière de protection sociale, de l'environnement et du patrimoine, des allègements et des simplifications sont certainement possibles.*

*D'où les questions suivantes :*

- 1. Comment le Conseil d'Etat entend-il réagir à la publication de l'étude précitée ?*
- 2. Quelles sont les démarches et mesures que l'Etat de Vaud a entreprises ces dernières années pour alléger les contraintes administratives ?*
- 3. Plus particulièrement, quels sont les efforts qui ont été entrepris en matière de cyberadministration pour rendre accessibles des services de base par internet ?*
- 4. Quelles sont les mesures qu'il entend prendre à l'avenir ?*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

### **Introduction**

La cyberadministration est la mesure la plus efficace pour libérer les entreprises créatives en leur rendant le temps qu'elles doivent jusqu'ici consacrer aux démarches administratives de tout ordre. Pour être efficace, son introduction en ligne nécessite une réflexion approfondie et une coordination élevée entre les trois niveaux politiques que nous connaissons en Suisse. Osons l'affirmer, les projets de cyberadministration sont complexes compte tenu des compétences dispersées entre acteurs publics, du développement de la législation allant de la création d'une société à sa mort (faillite) et couvrant les multiples activités possibles déployées par ces entreprises sur le plan social, financier et environnemental.

Les procédures administratives les plus importantes pour les PME découlent du droit fédéral et relèvent souvent de l'administration fédérale directement ou déléguées à l'autorité cantonale, voire communale. Cette charge administrative a plutôt tendance à croître par la création continue de nouvelles lois et réglementations imposée par un environnement économique et social de plus en plus complexe. Même si la situation est plutôt meilleure que dans les pays voisins, la Confédération a mis l'accent sur la diminution de la charge administrative. Entre 2006 et 2008, 75 autorisations fédérales sur les quelque 500 existantes seront supprimées ou simplifiées. Ces efforts touchent non seulement l'ensemble des entreprises mais ils profitent aussi spécifiquement aux très petites entreprises qui ont à supporter des charges administratives souvent indépendantes de leur taille, ceci afin de garantir la fiabilité et l'authenticité des données transférées. D'autres efforts sont déployés en matière de cyberadministration touchant de très nombreux domaines (Registre du commerce, TVA, AVS, CNA, FOSSC, statistiques, douanes, marchés publics, etc.). Le développement de nombreuses applications en ligne pose également la question de la signature électronique qui doit encore être réglée. Sitôt fait, le guichet virtuel, ouvert 24 heures sur 24, pourra être créé permettant la transmission électronique des documents administratifs. En outre, l'introduction d'un numéro d'identification des entreprises unique (UID) simplifiera les relations entre les entreprises et l'administration.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a fait procéder à une enquête sur les contrôles étatiques auprès des entreprises. Celle-ci révèle que les entreprises ne sont pas surchargées par des contrôles. La plupart des contrôles concernent la TVA, les impôts cantonaux et les conditions de travail. La moitié des 400 entreprises sondées reconnaissent que les contrôles sont utiles alors qu'un tiers estime qu'ils sont nuisibles. Une analyse complémentaire devra permettre de formuler des propositions d'améliorations concrètes.

Au niveau cantonal, la préoccupation de l'interpellateur est également celle du Conseil d'Etat qui s'engage pour un fonctionnement dynamique des autorités. Outre la taxation fiscale (VaudTax), de nombreux services en ligne existent ou se développent régulièrement. En outre, le programme de législature 2007 - 2012 du Conseil d'Etat prévoit la simplification des tâches administratives et le développement de la cyberadministration (mesure 19). Cette mesure vise la poursuite des efforts de rationalisation et de simplification des pratiques et formalités administratives pour les usagers ainsi que le service public en s'appuyant sur les standards ouverts et les logiciels libres. Elle concerne l'ensemble de la population, y compris les entreprises. D'autres mesures plus spécifiques sont également prévues dans le programme, en particulier les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles.

### **Réponse aux questions :**

1. Comment le Conseil d'Etat entend-il réagir à la publication de l'étude précitée ?

L'étude de BDO Visura porte sur la charge administrative des PME et compare la Suisse avec les principaux Etats industriels. Une comparaison interne à la Suisse concernant seulement cinq cantons, dont le canton de Vaud, est présentée. L'interpellateur précise que selon l'étude comparative de BDO Visura, les cantons lémaniques sont ceux qui ont accompli le moins de

progrès en matière d'allégement des démarches administratives. L'étude publiée uniquement en allemand ne précise pas cela. Elle mentionne que Genève, Vaud, Valais notamment n'ont pas de données en ligne ou n'ont pas fourni de données (keine Angaben erhalten). Cette affirmation relève de la seule responsabilité de ceux qui ont réalisé l'étude. Une rapide visite sur le site Internet de l'Etat de Vaud aurait permis de découvrir que, sur plusieurs pages du site [www.vd.ch](http://www.vd.ch), on trouve les services, démarches ou questionnaires en ligne d'ores et déjà disponibles. Le Conseil d'Etat est conscient que les cantons lémaniques ne sont pas exemplaires en matière d'allégement des procédures administratives à l'instar, d'ailleurs, de nombreux autres cantons suisses. Toutefois, une étude plus rigoureuse sur le sujet n'aurait pas engendré de telles remarques largement reprises et amplifiées par la presse et relayées, sans vérifications sérieuses portant sur l'analyse du contenu de l'étude.

Des efforts ont cependant été réalisés, comme le démontre l'étude réalisée en 2007 par les Chambres de commerce de Suisse romande qui ont passé au crible les Registres du commerce, les Offices des poursuites et les services administratifs chargés des permis de construire des cantons romands. Le constat général qui y est dressé fait état d'une légère amélioration globale par rapport à l'enquête précédente, réalisée en 2004. Le commentaire de l'étude salue en outre la grande progression du canton de Vaud. Cette étude est disponible sur le site de la CVCI.

2. Quelles sont les démarches et mesures que l'Etat de Vaud a entreprises ces dernières années pour alléger les contraintes administratives ?

Contrairement aux mesures d'économies antérieures, la démarche DEFI se caractérise par le fait qu'elle couvre l'ensemble des potentiels d'assainissement, soit la simplification des structures et des processus administratifs, la réduction ou la suppression de prestations, les économies et les augmentations de revenus non fiscaux. Alors que la plupart des mesures DEFI 2006 étaient de nature financière, la moitié des mesures du programme DEFI 2007 concernaient les prestations et la simplification des structures et des processus. Le Conseil d'Etat veillera à ce que l'esprit qui a animé cette démarche - limitée à deux ans - continue de se développer et d'inspirer des mesures, en particulier en matière de simplification des structures et des processus administratifs.

3. Plus particulièrement, quels sont les efforts qui ont été entrepris en matière de cyberadministration pour rendre accessibles des services de base par Internet ?

La création du nouveau site Internet de l'Etat de Vaud a permis de réunir - sous un même chapitre accessible dès la page de garde (Services en ligne) - la recherche, les démarches et les formules en ligne. Actuellement, ce chapitre ne prétend pas à l'exhaustivité. Les formules sont celles émanant des différents services.

4. Quelles sont les mesures qu'il entend prendre à l'avenir ?

Dans le cadre de sa politique de mise en œuvre de la cyberadministration, le Conseil d'Etat propose de rendre visible l'ensemble des formules en ligne de l'administration cantonale. 406 formules ont été dénombrées. Préalablement à leur mise en ligne, ces documents administratifs nécessitent des études d'architecture technique et des recherches sur les bonnes pratiques. Quatre phases ont été définies pour permettre leur mise en ligne et la possibilité de les éditer dans le courant de 2008.

Cette démarche est étroitement liée à la stratégie suisse de cyberadministration.

## **Conclusion**

La réponse donnée à l'interpellation est volontairement succincte. Beaucoup de détails sont accessibles sur le site Internet de l'Etat de Vaud. L'accent mis sur le développement de la cyberadministration engendre quasi nécessairement un allégement et une simplification des processus administratifs. En effet, la mise en ligne d'un guichet virtuel ne peut être fait sans une réflexion portant sur les aspects organisationnels, juridiques, normatifs ou techniques. Des démarches vers le guichet unique sont en cours au niveau national, cantonal et communal.

La cyberadministration réduira drastiquement la "paperasserie".

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 avril 2008.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*